

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 FEVRIER 2018

Date de convocation : 30 janvier 2018

Président de séance : Christian BRUYEN

Lieu de la séance : salle des fêtes de Passy-Grigny

Nombre de conseillers en exercice : 73

Nombre de conseillers présents : 59

Nombre de votants : 71

Étaient présents les délégués suivants :

Mmes Muguette CURFS, Danièle DESPEZELLE-GALLET suppléante remplaçant Pierre CHARLES, Thérèse LEBRUN-DAVID, Marylise MARTIN, Maryse MINOT, Isabelle MICHELET, Francine PICAUVET, Chantal RENAUD, Christine METEYER, Céline MEUNIER, Claudia COUSIN, Catherine FONTANESI, Jeanine BARBAZANGES JOBERT, Odile LEMAIRE, Christiane FOURNY, Sylvie GUENET-NANSOT et Sylvie PIETREMENT suppléante remplaçant Catherine BANDRY.

MM. Maurice LOMBARD, David QUATREVAUX, Laurent COUVREUR, Marcel GUIMET, José PIERLOT, Thierry MALVAUX, Gérard GUYARD, Roger MIGUEL, Jean-Claude SIMON suppléant remplaçant Martine CHÉRÉ, Sylvain BIZZOCCHI, Jean-Claude GUERINEAU, Christian BRUYEN, Frédéric CHARPENTIER, Michel COURTEAUX, Didier TALON, Jean-Luc TARATUTA, Ludovic WELCHE, Pascal PETIT suppléant remplaçant Xavier DUVAT, Gérard CALLOT, Freddy LECACHEUR, Patrick BERGER suppléant remplaçant Yves BOBIN, Jérôme GRIVOT, Olivier MEUNIER, Bernard LISCH suppléant remplaçant Gabriel MOREAU, Didier DÉPIT, Yves RICHOUX, José MIGUEL, Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Alain FRIQUOT, Daniel PHILIZOT, Henri GUINAND, Fabrice HUBERT, Frédéric POMMELET, Jackie BARROIS, Hervé GUEDRAT, Jean-Claude BUCQUET, Alain CAILLAT suppléant remplaçant Nathalie PROLA, Didier POUPINEL DESCAMBRES, Patrick MARX, Alain CESARION, Eric LORIOT suppléant remplaçant David COUTELAS et Jean LE FOLLEZOU.

Étaient représentés :

M. Jean-Marc GUILLEMONT donne pouvoir à M. Fabrice HUBERT

M. Edouard VAUTRIN donne pouvoir à M. Patrick MARX

M. Jacky GRANDREMY donne pouvoir à M. Alain FRIQUOT

Mme Cécile OESLICK donne pouvoir à M. Olivier MEUNIER

M. Régis COUTANT donne pouvoir à M. Freddy LECACHEUR

M. Jean-Pierre URIEL donne pouvoir à M. Gérard GUYARD

Mme Maryline VUIBLET donne pouvoir à M. Frédéric CHARPENTIER

Mme Claudia COUSIN donne pouvoir à M. Jérôme GRIVOT

Mme Dominique VASSEUR-LEDROU donne pouvoir à M. Christian BRUYEN

M. André VARLET donne pouvoir à M. David QUATREVAUX

Mme Marie-Line CHARPENTIER donne pouvoir à M. Jackie BARROIS

Mme Marie-Louise TONON donne pouvoir à Mme Jeanine BARBAZANGES JOBERT

Étaient excusés les titulaires suivants : Mmes Martine CHÉRÉ, Nathalie PROLA, Catherine BANDRY, MM. Pierre CHARLES, Pascal NAILLON, Xavier DUVAT, Yves BOBIN, Gabriel MOREAU et David COUTELAS.

Était absent le titulaire suivant : Mme Emmanuelle LÉTÉ

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GUENET-NANSOT.

Le quorum est atteint ; la séance débute à 20h30.

Le Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.

Il propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2017 et demande si certains ont des observations à présenter sur celui-ci.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 18-001. CONSEIL DE DEVELOPPEMENT.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil accepte la création d'un Conseil de Développement commun au PETR du Pays d'Eprenay, de la Communauté d'Agglomération Eprenay Coteaux et Plaine de Champagne, de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne et de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne. Il approuve les principes de composition, de désignation des membres et de fonctionnement du Conseil de Développement et précise que les présentes dispositions demeurent applicables pour la durée du mandat.

**Adopté à l'unanimité.**

## **18-002. ELECTION DU 11<sup>EME</sup> MEMBRE DE BUREAU.**

Rapporteur : Le Président

Le Président fait part à l'Assemblée de la volonté de M. Bertrand APELOIG de ne plus siéger au sein du Bureau communautaire. Ainsi, l'élection du 11<sup>eme</sup> membre de Bureau sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil.

**Reporté.**

## **18-002. COMPOSITION DE LA COMMISSION FINANCES- BUDGET.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret et prend acte que sont proclamés membres de la Commission Finances / Budget :

Frédéric CHARPENTIER	Sylvain BIZZOCCHI	Michel COURTEAUX
Régis COUTANT	Laurent COUVREUR	Catherine FONTANESI
Alain FRIQUOT	Fabrice HUBERT	Maurice LOMBARD
Patrick MARX	José MIGUEL	Roger MIGUEL
José PIERLOT	Frédéric POMMELET	Yves RICHOUX
Laurence ROBERT	Edouard VAUTRIN	Olivier VEAUX

**Adopté à l'unanimité.**

## **18-003. COMPOSITION DE LA COMMISSION SCOLAIRE.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret et prend acte que sont proclamés membres de la Commission Scolaire :

Alain FRIQUOT	Jeanine BARBAZANGES-JOBERT	Jackie BARROIS
Sylvain BIZZOCCHI	Laurent COUVREUR	Didier DEPIT
Jérôme GRIVOT	Jean-Marc GUILLEMONT	Marcel GUIMET
Fabrice HUBERT	Freddy LECACHEUR	Odile LEMAIRE
Bernard LISCH	Thierry MALVAUX	Patrick MARX
Olivier MEUNIER	Isabelle MICHELET	Roger MIGUEL
Maryse MINOT	Cécile OESLICK	Francine PICAVET
José PIERLOT	Laurence RIGOT	Laurence ROBERT
Sylvie GUENET-NANSOT	Olivier VEAUX	Maryline VUIBLET
Ludovic WELCHE		

**Adopté à l'unanimité.**

## **18-004. COMPOSITION DE LA COMMISSION TOURISME.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret et prend acte que sont proclamés membres de la Commission Tourisme :

José PIERLOT	Jackie BARROIS	José BOUDE
Jean-Claude BUCQUET	Danielle CAILLOT	David COUTELAS
Xavier DUVAT	Christiane FOURNY	Alain FRIQUOT
Fabien GRUMIER	Marcel GUIMET	Thérèse LEBRUN-DAVID
Odile LEMAIRE	Emmanuelle LETE	Thierry MALVAUX
Céline MEUNIER	Dominique VASSEUR-LEDRU	Daniel PHILIZOT
Didier POUPINEL DESCAMBRES	David QUATREVAUX	Chantal RENAUD
Didier TALON	Chantal TOUBART	Didier TRANCHANT
Jean-Pierre URIEL	André VARLET	Ludovic WELCHE

**Adopté à l'unanimité.**

## **18-005. COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNICATION.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret et prend acte que sont proclamés membres de la Commission Communication :

Christian BRUYEN	Jean-Marie AUBERT	Michel BONNINGRE
José BOUDE	Danielle CAILLOT	Frédéric CHARPENTIER
Régis COUTANT	Didier DEPIT	Alain FRIQUOT
Hervé GUEDRAT	Thérèse LEBRUN-DAVID	Freddy LECACHEUR
Céline MEUNIER	Maryse MINOT	Marie-Louise TONON

**Adopté à l'unanimité.**

#### **18-006. DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN DU SMAGE DES DEUX MORIN.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le Conseil prend acte que sont proclamés délégués titulaires,

1. Maurice LOMBARD
2. Henri GUINAND

Et délégués suppléants,

1. Gabriel MOREAU
2. Roger MIGUEL

**Adopté à l'unanimité.**

#### **18-007. CONSTRUCTION DU POLE DE MONTMORT-LUCY. AVENANT N°2 AU MARCHE POTHELET.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Dans le cadre du lot 2-VRD de la construction du pôle de Montmort-Lucy, le Conseil accepte l'avenant n°2 au contrat POTHELET pour un montant de 5 935,06 € HT, fixant ainsi le nouveau marché à la somme de 84 029,56 € HT.

Les travaux modificatifs consistent en :

- traitement de la voie d'accès au site en bicouche et récupération de la voirie provisoire de chantier, suppression des grilles avaloirs et des plantations
- aménagement d'un raccordement de l'accès au niveau de la clinique vétérinaire par un élargissement évitant un virage compliqué pour les utilisateurs des bureaux de la Communauté de Communes.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **18-008. AMENAGEMENT DES LOCAUX TECHNIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, A DORMANS. LANCEMENT DE CONSULTATION POUR MAITRISE D'OEUVRE.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la désignation d'un maître d'œuvre, en vue de l'aménagement en bureaux du local technique jouxtant le siège administratif de la Communauté de Communes ainsi que le bâtiment situé au sein de la zone des Varennes, à Dormans.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **18-009. ACQUISITION DE VEHICULES DE SERVICE. ATTRIBUTION DES MARCHES.**

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Pour les besoins des services, le Conseil accepte de confier :

- . Lot 1. Achat de 3 véhicules neufs de type petit utilitaire, à CITROEN REIMS, pour la somme globale de 36 856,21 € HT, avec l'option « motricité renforcée » s'élevant à 2 208,30 € HT par véhicule.
- . Lot 2. Achat de 2 véhicules neufs de type utilitaire, à CITROEN REIMS, pour la somme globale de 37 883,06 € HT.
- . Lot 3. Achat d'un véhicule neuf de type citadine et reprise d'un ancien véhicule, à GGA CHATEAU-THIERRY, pour la somme globale de 9 693,76 € HT.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **18-010. VENTE DE VEHICULES DE SERVICE.**

Rapporteur : Le Président

Dans le cadre de la réorganisation des services techniques, le Conseil autorise le Président à procéder à la mise en vente des véhicules suivants :

- . un tracteur Renault Ergos 95, mis en circulation en 2000, comptant 12 000 h de service, équipé d'un bras, un lamier et un broyeur à branches
- . un tracteur Massey Ferguson 6465, mis en circulation en 2011, comptant 4 000 h de service, équipé d'un bras,
- . un tracteur Class Arion 450, mis en circulation en 2015, comptant 2 350 h de service, équipé d'un bras, d'une roto-faucheuse avant et d'une cureuse rotative.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **18-011. AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF. BUDGET GENERAL - 700.**

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Comme le permettent les règles de la comptabilité publique, le Conseil autorise le Président à engager, liquider et mandater sur le budget « 700 - budget général » pour un montant maximum de 599 000 € dans la limite des niveaux de vote suivants :

- pour le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 73 000 €,

- pour le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » : 88 000 €,
- pour le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 63 000 €,
- pour le chapitre 23 « Immobilisations en cours » : 375 000 €.

Adopté à l'unanimité.

**18-012. AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF.  
BUDGET EAU POTABLE - 701.**

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Comme le permettent les règles de la comptabilité publique, le Conseil autorise le Président à engager, liquider et mandater sur le budget « 701 - eau potable » pour un montant maximum de 316 000 € dans la limite des niveaux de vote suivants :

- pour le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 60 000 €,
- pour le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 30 000 €,
- pour le chapitre 23 « Immobilisations en cours » : 226 000 €.

Adopté à l'unanimité.

**18-013. AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF.  
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 702.**

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Comme le permettent les règles de la comptabilité publique, le Conseil autorise le Président à engager, liquider et mandater sur le budget « 702 - assainissement collectif » pour un montant maximum de 855 000 € dans la limite des niveaux de vote suivants :

- pour le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 228 000 €,
- pour le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 10 000 €,
- pour le chapitre 23 « Immobilisations en cours » : 617 000 €.

Adopté à l'unanimité.

**18-014. AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF.  
BUDGET ECONOMIE - 703.**

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Comme le permettent les règles de la comptabilité publique, le Conseil autorise le Président à engager, liquider et mandater sur le budget « 703 - Économie » pour un montant maximum de 215 000 € dans la limite des niveaux de vote suivants :

- pour le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 21 000 €,
- pour le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 192 000 €,
- pour le chapitre 23 « Immobilisations en cours » : 2 000€.

Adopté à l'unanimité.

**18-015. AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF.  
BUDGET OPAH - 704.**

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Comme le permettent les règles de la comptabilité publique, le Conseil autorise le Président à engager, liquider et mandater sur le budget « 704 - OPAH » pour un montant maximum de 68 000 € dans la limite des niveaux de vote suivants :

- pour le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » : 68 000 €.

Adopté à l'unanimité.

**AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF.  
BUDGET SPANC - 709.**

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Comme le permettent les règles de la comptabilité publique, le Conseil autorise le Président à engager, liquider et mandater sur le budget « 709 - SPANC » pour un montant maximum de 113 000 € dans la limite des niveaux de vote suivants :

- pour le chapitre 4581011 « Études à la parcelle » : 4 000 €,
- pour le chapitre 4581012 « Travaux » : 109 000 €.

Adopté à l'unanimité.

**18-017. RESTAURATION SCOLAIRE.  
LANCLEMENT DE CONSULTATION.**

Rapporteur : Alain FRIQUOT

Le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon un appel d'offres ouvert, pour la désignation d'un prestataire en charge de la fourniture de repas, en liaison froide pour les cantines scolaires de Châtillon-sur-Marne, Congy, La Neuville-aux-Larris (pour les écoles de Cuchery) et d'Orbais l'Abbaye.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-018. STUDIO A ORBAIS L'ABBAYE. AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER LE CONTRAT DE LOCATION.**

Rapporteur : Didier DEPIT

Le Conseil autorise le Président à signer le bail avec M. Florian GRAVEY pour la location du studio à Orbais l'Abbaye, pour une durée de 6 ans, à compter du 13 février 2018 et ce, pour un loyer mensuel est de 190 € et 20 € en sus pour les charges locatives.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-019. POINT MULTI-SERVICES DE CUCHERY. AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER LE BAIL COMMERCIAL.**

Rapporteur : Didier DEPIT

Le Conseil autorise le Président à signer le bail commercial au profit de Mme Dominique BOUZY pour une durée de 9 années, moyennant un loyer annuel de 7 920 €, soit un loyer mensuel de 660 €, payable à terme d'avance.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-020. RECONSTRUCTION D'UN ATELIER A DORMANS.  
LANCLEMENT DE CONSULTATION POUR TRAVAUX.**

Rapporteur : Didier DEPIT

Le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour les travaux de reconstruction d'un atelier à Dormans.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-021. FRICHE INDUSTRIELLE, A DORMANS.  
DEMANDE DE SUBVENTION, AU TITRE DE LA DETR.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil approuve le détail estimatif et le plan de financement prévisionnels de l'opération présentée par le Président et sollicite une aide financière auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2018.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-022. RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE DORMANS - 2EME PHASE  
DEMANDE DE SUBVENTION, AU TITRE DE LA DETR.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil approuve le détail estimatif et le plan de financement prévisionnels de l'opération présentée par le Président et sollicite une aide financière auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2018, pour la 2<sup>ème</sup> phase de l'opération.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-023. REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT RUE DE L'EGLISE, A BASLIEUX-SOUS-CHATLLON.  
LANCLEMENT DE CONSULTATION POUR TRAVAUX.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement rue de l'église à Baslieux-sous-Châtillon.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-024. ZONAGE D'ASSAINISSEMENT.  
LANCLEMENT DE CONSULTATION POUR BUREAU D'ETUDES ET ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Le Conseil autorise le Président à initier une consultation, selon un appel d'offres ouvert, pour la désignation d'un bureau d'études pour la réalisation d'études de zonage et une autre, selon une procédure adaptée, pour la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de l'opération de zonage.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-025. TRAVAUX DE REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.  
DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ET LANCEMENT DE CONSULTATION.**

Rapporteur : Maurice LOMBARD

Le Conseil autorise le Président à proposer aux usagers volontaires à la réhabilitation de leur installation, dans le cadre d'une opération groupée, les 3 choix de maîtrise d'ouvrage suivants :

- Choix A : travaux réalisés par une entreprise sous maîtrise d'ouvrage privée.
- Choix B : travaux réalisés par le propriétaire sous maîtrise d'ouvrage privée.
- Choix C : travaux réalisés par une entreprise sous maîtrise d'ouvrage publique délégué à Communauté des Communes des Paysages de la Champagne par le propriétaire.

Le Conseil autorise le Président à signer les conventions de travaux avec les usagers volontaires et à lancer, selon une procédure adaptée, la consultation d'un maître d'œuvre.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-026. ETUDE GLOBALE EN MATIERE D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT.  
LANCEMENT DE CONSULTATION.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Afin de réaliser un état des lieux précis, de réfléchir aux axes de la future organisation en matière d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif, et de pluvial, et de quantifier les investissements qui devront être mis en œuvre dans le futur, le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la désignation d'un bureau d'étude.

Il l'autorise également à signer tout document permettant d'obtenir une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-027. REALISATION DES TRAVAUX D'EAU POTABLE SOUS CHARTE QUALITE.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le Conseil décide, afin de s'inscrire durablement dans cette démarche, de travailler sous charte qualité en s'engageant notamment à :

- choisir tous les intervenants selon le principe du mieux-disant ;
- réaliser des études préalables complètes et à les prendre en compte ;
- examiner et proposer toutes les techniques existantes et celles innovantes dans le domaine ;
- organiser une période de préparation préalable au démarrage du chantier ;
- exécuter chacune des prestations selon un processus qualité pré établi et maîtrisé ;
- contrôler et valider la satisfaction aux exigences prédéfinies des ouvrages réalisés ;
- contribuer à une meilleure gestion patrimoniale ;
- intégrer, dès la conception du projet, tout au long de sa réalisation, et pour son exploitation future, les dispositions de prévention des risques dans le cadre des Principes Généraux de Prévention.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-028. INVENTAIRE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE AUTOUR DU CHAMP CAPTANT DE SAINT GOND.  
LANCEMENT DE CONSULTATION.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la désignation d'un bureau d'études qui réalisera le suivi annuel des espèces faunistiques et floristiques autour du champ captant de Saint Gond, pour 5 ans.

**Adopté à la majorité** : 70 voix POUR,  
0 voix CONTRE,  
1 abstention - M. José MIGUEL

**18-029. CONTRAT GLOBAL. INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES.  
LANCEMENT DE CONSULTATION & DEMANDE DE SUBVENTION.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Dans le cadre du contrat global, le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la désignation d'un bureau d'études qui réalisera l'inventaire des zones humides et sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la réalisation de cette étude.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-030. CONTRAT GLOBAL. ETUDE DE PRIORISATION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES IMPACTANT LA CONTINUITÉ  
ÉCOLOGIQUE SUR LE BASSIN VERSANT DU SURMELIN.  
LANCEMENT DE CONSULTATION & DEMANDE DE SUBVENTION.**

Rapporteur : Roger MIGUEL



Dans le cadre du contrat global, le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la désignation d'un cabinet qui réalisera l'étude concernant les ouvrages hydrauliques impactant la continuité écologique sur le bassin versant du Surmelin. Le Conseil sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la réalisation de cette étude.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-031. CONTRAT GLOBAL. ETUDE DES IMPACTS DES REJETS DES ETANGS EN RELATION AVEC LE SURMELIN SUR LA QUALITE DES SES EAUX.  
LANCEMENT DE CONSULTATION & DEMANDE DE SUBVENTION.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Dans le cadre du contrat global, le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la désignation d'un bureau d'étude qui analysera les impacts des rejets des étangs en relation avec le Surmelin sur la qualité de ses eaux et sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la réalisation de cette étude.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-032. AMENAGEMENT DE LA GRANDE RUE, A TALUS SAINT PRIX.  
AVENANT N°2 AU MARCHE EIFFAGE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre de l'aménagement de la Grande rue à Talus-Saint-Prix, le Conseil accepte l'avenant n°2 concernant la réalisation d'un trottoir, d'enrobés devant la mairie et de bordures devant un garage, au contrat EIFFAGE ROUTE NORD-EST pour un montant de 26 229,10 € HT, fixant ainsi le nouveau montant du marché à la somme de 269 693,50 € HT.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-033. ECLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME DE L'EX-CC DES DEUX VALLEES.  
AVENANT N°1 AU MARCHE DRTP.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre du programme d'éclairage public de l'ex CC des Deux Vallées, le Conseil accepte l'avenant n°1 concernant le remplacement de candélabres et de disjoncteurs vétustes, la démolition et la confection d'un massif défectueux, au contrat DRTP pour un montant de 4 500,00 € HT, fixant ainsi le nouveau montant du marché à la somme de 51 378,00 € HT.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-034. MAINTENANCE DES EXTINCTEURS.  
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE.**

Rapporteur : Thérèse LEBRUN-DAVID

En vue de la passation d'un marché pour des prestations de maintenance, vérification et fourniture d'extincteurs, le Conseil accepte d'établir un groupement de commande entre la Communauté de Communes et les communes de Beaunay, Binson-et-Orquigny, Boursault, Champaubert, Champlat-et-Boujacourt, Champvoisy, Châtillon-sur-Marne, Coizard-Joches, Cormoyeux, Corribert, Courthièzy, Damery, Dormans, Etoges, Fèrebrianges, Festigny, Fleury-la-Rivière, Igny-Comblizy, La Caure, La Neuville-aux-Larris, Le Baizil, Le Breuil, Leuvrigny, Mareuil-en-Brie, Montmort-Lucy, Oeuilly, Reuil, Romery, Saint Martin d'Ablois, Sainte Gemme, Suizy-le-Franc, Talus-Saint-Prix, Vandières, Vauciennes, Venteuil, Verneuil, Villers-sous-Châtillon, Villevenard et Vincelles.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-035. MAINTENANCE DES EXTINCTEURS.  
LANCEMENT DE LA CONSULTATION.**

Rapporteur : Thérèse LEBRUN-DAVID

Le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la maintenance, la vérification et la fourniture des extincteurs de la Communauté de Communes et des communes membres du groupement de commande.

**Adopté à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 23h10.

*Vu pour être affiché le 19 février 2018, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.*

A Dormans,  
Le Président, Christian BRUYEN

